



Je ne sais plus quoi faire

Par **sylvain9663**, le **11/02/2014** à **11:41**

Bonjour mon avocat a décider de ne plus me défendre au prud'hommes car je ne peut plus payer ses honoraires 4 jour avant mon jugement. Je me suis présenter seul avec mon dossier et le juge a rejeter mon dossier car je n est pas payer 45 € de timbre fiscal je ne savais pas pour cette taxe!et la partie adverse dit qu il lui manque des pièces que mon avocat lui a pas transmis je ne sais plus quoi faire et quelle et les concéquences si je ne donne pas suite sachant que la partie adverse demande 1500€ de dommage et intérêts peuvent il me demander les frais de leur avocat qu il ont engager .d'avance merci